

Original : anglais

PROJET DE MESURES D'APPLICATION

Albanie	Lettre sur problèmes de déclaration et absence de réponse à la lettre de 2016 du Président du COC, tout en notant une amélioration de la déclaration.
Algérie	Aucune action nécessaire.
Angola	Lettre sur problèmes de déclaration et absence de réponse à la lettre de 2016 du Président du COC.
Barbade	Lettre sur problèmes de déclaration, plan de développement/gestion de l'espadon du Nord.
Belize	Aucune action nécessaire.
Brésil	Lettre sur la déclaration, tout en notant l'engagement de fournir des données de la tâche I de 2016 avant le 31 mars.
Cabo Verde	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, aucun plan de gestion de la pêche de thonidés tropicaux n'a été présenté.
Canada	Aucune action nécessaire.
Chine, Rép. pop.	Lettre sur la mise en œuvre des exigences de la Rec. 12-07, y compris la désignation des ports et la demande des navires de charge sous pavillon étranger ayant à leur bord des poissons capturés par des navires sous pavillon chinois dans les pêcheries relevant de l'ICCAT, et la liste des ports autorisés de thon rouge, tout en applaudissant les mesures prises par la Chine afin de contrôler les débarquements des espèces de l'ICCAT dans ses ports.
Côte d'Ivoire	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, tout en applaudissant l'amélioration considérable par rapport à l'année dernière. Demande de précision sur le permis de deux navires pêchant dans la zone de l'ICCAT, informations sur les mesures supplémentaires prises en vue de résoudre les cas de non-application potentielle mentionnés dans le COC-305, et informations sur la gestion et le suivi de ces pêcheries compte tenu du nombre élevé d'importations de ces deux navires.
Curaçao	Lettre sur les problèmes de déclaration, tout en applaudissant les améliorations réalisées par rapport à l'année dernière.
Égypte	Lettre faisant état de problèmes de déclaration et mise en œuvre des mesures relatives aux requins et aux prises accessoires, tout en applaudissant les améliorations apportées à la déclaration par rapport à l'année dernière et encourageant la demande de suppression des navires inclus dans la liste des navires autorisés d'espadon de la Méd. afin de s'aligner sur les possibilités de pêche actuelles en vertu de la 16-05.
El Salvador	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, plan de gestion des DCP soumis à la réunion annuelle, mise en œuvre de la Rec. 12-07.
Guinée équatoriale	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, aucune feuille de contrôle sur les requins, mise en œuvre de la Rec. 12-07.
Union européenne	Aucune action nécessaire.
France (SPM)	Aucune action nécessaire.
Gabon	Lettre sur problèmes de déclaration et absence de réponse à la lettre de 2016 du Président du COC.
Ghana	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (mention « non applicable » non expliquée, Rec. 16-11 sur les voiliers).
Grenade	Levée de l'identification.
Guatemala	Aucune action nécessaire.
Guinée Bissau	Lettre sur les problèmes de déclaration.
Rép.de Guinée	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, tout en signalant positivement la demande d'assistance.

Honduras	Lettre sur les problèmes de déclaration.
Islande	Aucune action nécessaire.
Japon	Aucune action nécessaire.
Corée	Aucune action nécessaire.
Liberia	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, mise en œuvre de la Rec. 12-07, prises de thonidés tropicaux déclarées, mais aucun navire ne figure sur la liste des thonidés tropicaux. Levée de l'identification.
Libye	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (y compris l'absence d'information sur la mise en œuvre des mesures concernant les requins et les prises accessoires).
Mauritanie	Lettre faisant état de problèmes de déclaration, pêche allant à l'encontre de la Rec. 11-15 interdisant la conservation à bord, pêche réalisée par des navires non inclus sur la liste des navires autorisés de l'ICCAT en vertu de la Rec. 13-13.
Mexique	Lettre sur la mise en œuvre de la Rec. 12-07, aucune information sur la mise en œuvre de la Rec. 16-11 (voilier), tout en prenant bonne note des contrôles mis en place concernant les débarquements de navires étrangers dans les ports mexicains et demande d'orientation sur les informations requises en vertu de la Rec. 16-11.
Maroc	Aucune action nécessaire.
Namibie	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (ancien format du rapport annuel utilisé), aucun plan de gestion de la pêche de thonidés tropicaux, soumission rétroactive de navires (Rec. 13-13/14-10), aucune information sur la mise en œuvre de la Rec. 16-11 (voiliers).
Nicaragua	Lettre faisant état de problèmes de déclaration persistants, tout en signalant positivement la demande d'assistance.
Nigeria	Aucune feuille de contrôle sur les requins n'a été soumise (Rec. 16-13)
Norvège	Aucune action nécessaire.
Panama	Lettre sur des problèmes de déclaration persistants et problèmes liés au VMS, aucun plan de gestion de la pêche de thonidés tropicaux (Rec. 16-01), aucun rapport sur les transbordements au port n'a été reçu (Rec. 12-06/16-15)
Philippines	Lettre faisant état de problèmes de déclaration persistants, absence de réponse à la lettre de 2016 du Président du COC.
Russie	Lettre faisant état de problèmes de déclaration (mention « non applicable » non expliquée), aucune information concernant les interactions avec les tortues marines ou l'atténuation des prises accessoires/rejets, aucune feuille de contrôle sur les requins (16-13), mise en œuvre de la Rec. 12-07.
Sao Tomé-et-Principe	Lettre en raison de problèmes de déclaration, absence de plan de gestion de la pêche de thonidés tropicaux, aucun plan d'amélioration des données sur les requins, tout en prenant bonne note des améliorations de déclaration par rapport à l'année dernière, levée de l'identification.
Sénégal	Lettre signalant qu'aucun programme d'observateurs scientifiques n'a été mis en place (tout en prenant bonne note des difficultés dont a fait état le Sénégal en ce qui concerne la mise en œuvre), aucune information sur la mise en œuvre de la Rec. 16-11 (voiliers).
Sierra Leone	Maintien de l'identification en raison de la persistance de problèmes de déclaration significatifs (6e année consécutive sans présentation de rapport annuel) et absence de réponse à la lettre du Président du COC de 2016.
Afrique du Sud	Aucune action nécessaire.
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Lettre sur la poursuite des problèmes de déclaration, aucune information sur la mise en œuvre de la Rec. 16-11 (voiliers), aucune information des programmes d'observateurs nationaux car encore en cours de mise en place, aucun plan visant à améliorer la collecte des données sur les requins ou

	informations sur la mise en œuvre des exigences d'atténuation des prises accessoires, absence de clarté quant à la mise en œuvre des mesures de l'ICCAT dans les eaux de Saint-Vincent-et-les-Grenadines.
Syrie	Lettre sur l'absence de présentation de feuille de contrôle concernant la mise en œuvre des mesures sur les requins, absence de rapports mensuels de captures de thon rouge.
Trinité-et-Tobago	Levée de l'identification, lettre faisant état de problèmes de déclaration, aucun rapport sur les mesures d'atténuation des prises accessoires/rejets de tortues marines, mise en œuvre de la Rec. 12-07, tout en prenant bonne note de l'amélioration de la gestion des prises de makaires.
Tunisie	Lettre faisant état de problèmes concernant la déclaration et les transbordements en mer ayant trait aux prises accessoires de thon rouge réalisées dans la pêcherie de thonidés mineurs et à la pêche de thon rouge par des senneurs thoniers non inclus dans la liste des navires autorisés de l'ICCAT et pendant la fermeture de la saison, tout en applaudissant la collaboration de la Tunisie avec d'autres CPC en matière d'inspection en mer et son intention d'améliorer le suivi et le contrôle et d'appliquer des actions punitives.
Turquie	Aucune action nécessaire.
RU-TO	Lettre sur la mise en œuvre de la Rec. 12-07
États-Unis	Aucune action nécessaire.
Uruguay	Aucune action nécessaire.
Vanuatu	Lettre sur la mise en œuvre de la Rec. 12-07, tout en signalant l'amélioration déclaration par rapport aux années antérieures.
Venezuela	Lettre sur les problèmes de déclaration. Aucune information sur la Rec. 16-11 (voilier), surconsommation persistante de germon du Nord et de makaire blanc, demande des informations spécifiques sur les mesures envisagées ou prises afin d'aborder la surconsommation persistante.
Bolivie	Aucune action nécessaire.
Costa Rica	Lettre faisant état de l'absence de feuille de contrôle sur les requins (Rec. 16-13).
Taipei chinois	Aucune action nécessaire.
Guyana	Lettre sur les problèmes de déclaration, signalant que la non-application continue influencera la décision à prendre par l'ICCAT en 2018 quant au renouvellement de son statut de non-Partie coopérante.
Suriname	Aucune action nécessaire.
Cambodge	Levée de l'identification.
Dominique	Maintien de l'identification, envoi d'une lettre sollicitant la coopération avec l'ICCAT.
Gibraltar	Lettre sollicitant des informations sur les mesures en place visant à gérer et contrôler la pêcherie du thon rouge et les données de prise
St. Lucie	Lettre sollicitant la coopération avec l'ICCAT
Saint-Kitts-et-Nevis	Lettre accueillant favorablement la réponse apportée à la lettre de la Commission et l'encourageant à poursuivre sa coopération.